



FERMETURES EXCEPTIONNELLES

En raison du décès de M. le Maire,
tous les services municipaux
seront fermés :

- **mardi 24 février**, de 13h30 à 14h30, pour permettre un temps de recueillement des agents salle l'Estuaire ;
- **mercredi 25 février**, toute la journée.

Ces fermetures ne concernent pas les écoles,
les services petite-enfance
et le portage de repas à domicile.



Renseignements sur www.ville-coueron.fr

